

Fédération des œuvres laïques de Dordogne et Association des anciens élèves et amis de l'école laïque de Sarlat

Sommaire :

- Bureau du 7 juin 1929 : Projet de création d'une fédération associations de sociétés des anciens élèves et amis de l'école Laïque p2
- Bureau du 28 mars 1930 : faut-il s'affilier ? p3
- Bureau du 15 avril 1930 : décision d'affiliation. P3
- Bureau du 6 janvier 1933 : projet d'organisation des colonies scolaires pour le département. P4
- Bureau du 2 mars 1934 : condition de l'adhésion à la Fédération départementale des colonies de scolaires p5
- Bureau du 16 mars 1935 : motion pour de ne pas accepter l'aliénation des subventions à la caisse de la Fédération, p5

Bureau du 7 juin 1929 : Projet de création d'une fédération associations de sociétés des anciens élèves et amis de l'école Laïque avec colonies scolaires

M Queyroi donne des renseignements au sujet d'une perspective de fédération des associations de sociétés des anciens élèves et amis de l'école Laïque avec colonies scolaires.

Il s'agirait de verser un franc par membre et par an, les sommes ainsi recueillies serviraient à faire des conférences dans l'intérêt de l'école laïque.

Deux seules sociétés importantes par le nombre existent dans la Dordogne, Sarlat et Périgueux.

Tout en prenant acte de cette intéressante suggestion, le bureau croit que nous serions les seuls à en faire les frais; la question reste à l'étude pour plus amples renseignements.

M Queyroi donne des renseignements au sujet d'une perspective de fédération des associations de sociétés des anciens élèves et amis de l'école Laïque avec colonies scolaires.

Il s'agirait de verser un franc par membre et par an, les sommes ainsi recueillies serviraient à faire des conférences dans l'intérêt de l'école laïque.

Deux autres sociétés importantes par le nombre existent en Dordogne, Sarlat et Périgueux.

Tout en prenant acte de cette intéressante suggestion, le bureau croit que nous les seuls à en faire les frais ; la question reste à l'étude pour plus amples renseignements.

Bureau du 28 mars 1930 : faut-il affilier ?

Il donne lecture d'une circulaire de la Fédération Départementale des écoles Laïques.

Le but de cette Fédération est le même que le notre; la question de savoir, si ou non nous devons nous y affilier, étant très complexe est remise à plus tard, afin d'avoir plus amples renseignements, informations etc. M Manet est désigné pour étudier cette question.

Il donne lecture d'une circulaire de la Fédération Départementale des écoles laïques. Le but de cette Fédération est la même que la notre; la question de savoir, si ou non nous devons nous y affilier étant très complexes est remise à plus tard, afin d'avoir plus amples renseignements, informations tec.. M Manet est désigné pour étudier cette question.

Bureau du 15 avril 1930 : décision d'affiliation.

Après l'avoir entendu le bureau décide que notre Société doit être classée dans le 2^e groupe prévu à l'art. I des Statuts de la Fédération Départementale des écoles laïques post-scolaires de la Dordogne.

Il en est ainsi entendu et cette année nous nous enivrons pour 15 cartes confédérales.

Le Secrétaire doit écrire dans ce sens à Monsieur Roques Inspecteur d'Académie, Président de la Fédération Départementale des écoles laïques post-scolaires de la Dordogne.

Après avoir entendu le bureau décide que notre société doit être dans le 2^e groupe prévu par l'article I des statuts de la Fédération départementale des colonies scolaires de la Dordogne. Le secrétaire doit écrire dans ce sens à Monsieur Roques Inspecteur d'Académie, Président de la Fédération départementale des colonies scolaires de la Dordogne.

Bureau du 6 janvier 1933 : projet d'organisation des colonies scolaires pour le département.

Le Président dit qu'il doit aller sous peu à Périgueux, pour l'organisation des colonies scolaires pour le Département.

Héritier et Roque rappellent au Président de ne pas s'engager trop avant, car il est à craindre que dans le cadre Départemental, Périgueux veuille tirer pour lui la couverture de son côté et nous nous verrions obligés de passer après les autres, alors que c'est nous qui les premiers avons été les initiateurs des Colonies scolaires dans le Département. Du reste nous avons un exemple, pour la subvention du Ministère de l'Education Nationale.

Le Président demande qu'on lui accorde la confiance, car dit-il, je n'ai pas l'intention de me laisser faire.

Le président dit qu'il doit aller sous peu à Périgueux pour l'organisation de » colonies scolaires pour le département.

Héritier et Roque rappellent au Président de ne pas s'engager trop avant car il est à craindre que dans le cadre départemental Périgueux veuille tirer pour lui la couverture de son côté et nous nous verrions obligés de passer après les autres, alors que c'est nous qui les premiers avons été les initiateurs des Colonies Scolaires dans le département. Du reste nous avons un exemple pour la subvention de l'Education Nationale.

Le Président demande qu'on lui accorde la confiance, car dit-il, je n'ai pas l'intention de me laisser faire

Bureau du 2 mars 1934 : condition de l'adhésion à la Fédération départementale des colonies de scolaires

Le Bureau décide de donner son adhésion à la Fédération départementale des colonies scolaires à condition que Sarlat soit traité sur le même pied d'égalité que les autres.

Le Bureau décide de donner son adhésion à la Fédération départementale des colonies de scolaires à condition que Sarlat soit traité sur le même pied d'égalité que les autres

Bureau du 16 mars 1935 : motion pour de ne pas accepter l'aliénation des subventions à la caisse de la Fédération,

Le Président donne connaissance d'une lettre de M. Gonthier secrétaire général de l'œuvre des colonies scolaires du département, il semble apparaître que la Fédération départementale aurait l'intention de centraliser toutes les subventions, il est décidé de demander des explications à ce sujet à l'assemblée générale de la Fédération départementale des colonies scolaires qui se tiendra le 28 Mars courant à la Préfecture, sont désignés à cet effet. M^{rs} Esclafert, Vert et Billaud comme délégués officiels de l'association avec mission de ne pas accepter l'aliénation des subventions à la caisse de la Fédération, notre association voulant conserver son caractère autonome et privé au point de vue finances et action au cas où la Fédération départementale des colonies scolaires deviendrait une œuvre départementale administrative ainsi que peuvent le laisser croire certains bruits.

Le Président donne connaissance d'une lettre de Mr Gonthier secrétaire Général de l'œuvre des colonies scolaires du département, il semble apparaître que la Fédération départementale aurait l'intention de centraliser toutes les subventions, il est décidé de demander des explications à ce sujet à l'assemblée Générale de la Fédération départementale des colonies scolaires qui se tiendra le 28 mars courant à la Préfecture, sont désignés à cet effet Mrs Esclafert, Vert et Billaud comme délégués officiels de l'association avec mission de ne pas accepter l'aliénation des subventions à la caisse de la Fédération, notre association voulant conserver son caractère autonome et privé au point de vue financier et action au cas où la Fédération départementale des colonies scolaires deviendrait une œuvre départementale administrative ainsi que peuvent le laisser croire certains bruits.